



Conseil de Communauté

Délibération n°1572023

Jeudi 16 novembre 2023 – 18h00

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Michel Galabru à Saturargues, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, MM. Michel GALKA, Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAIX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nourredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Stéphane DALLE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Sylvie THOMAS représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

Absents excusés : Mme Karine NADAL et M. Pascal CHABERT.

Secrétaire de séance : Mme Martine DUBAYLE CALBANO.

Objet : Groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de fauchage des fossés et des accotements - Constitution

Monsieur Christophe Calvet, Vice-Président délégué des travaux et voiries communautaires, rappelle au conseil que la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres peuvent constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre/marché.

Au vu des besoins exprimés et des compétences respectives de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et de ses communes membres, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de fauchage des fossés et des accotements par une épaveuse sur les saisons printanières et automnales.

La convention constitutive du groupement définit, d'une part, les modalités de création de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des accords-cadres/marchés.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Il est également exposé au conseil que le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Ainsi, il devra être procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Communauté de Communes du Pays de Lunel afin de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Pour rappel, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Il pourra être procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, au scrutin public (vote à main levée), si le conseil le décide à l'unanimité.
Les candidatures seront enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président demande au conseil de procéder à la désignation des membres de cette commission à main levée, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation des représentants de la CCPL à main levée (titulaire et suppléant) à la CAO du groupement.

Monsieur le Président présente les candidatures suivantes :

Membre Titulaire :

Christophe Calvet

Membre suppléant :

Jérôme Boisson

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la constitution du nouveau groupement de commandes pour la réalisation d'opération de fauchage des fossés et des accotements pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres,

APPROUVE la participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à ce groupement, en qualité de coordonnateur,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande,

DESIGNE Monsieur Christophe CALVET, titulaire, et Monsieur Jérôme BOISSON, suppléant, pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lunel à la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour la réalisation d'opération de fauchage des fossés et des accotements,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 27/11/23
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex